

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8517>

Edvige-Facebook, les liaisons dangereuses

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : lundi 25 août 2008

Spyworld Actu

La création du fichier Edvige (1) par un décret du 27 juin a suscité une indignation légitime de la part de nombre d'associations, de syndicats et de personnalités. L'opinion publique est en revanche apparue plus résignée face à la création de ce fichier

Edvige, un fichier qui tombe à point nommé ?...

Sa création intervient dans un contexte marqué par un affaiblissement considérable de la vigilance des personnes quant à la protection de leurs données personnelles. Il est en effet frappant de voir à quel point les individus, notamment les plus jeunes, divulguent facilement sur Internet des pans entiers de leur vie privée, que ce soit sur les blogs, sur Facebook ou sur les autres réseaux sociaux. Et par le truchement des moteurs de recherches, dont la puissance ne cesse de s'accroître, toutes ces informations deviennent accessibles, d'un simple clic, au monde entier. N'importe qui aujourd'hui peut faire sa propre petite enquête sur Internet à partir d'un patronyme et découvrir une mine d'informations sur la personne ainsi « googlisée ».

Et si la personne objet de l'enquête est une personnalité un tant soit peu connue, point n'est besoin d'Edvige pour connaître tout ou presque de son pedigree, Wikipédia, quelques blogs et de bonnes archives de presse suffiront ! Le pire est que, le plus souvent, les informations les plus intimes publiées sur Internet n'ont pas été révélées par quelques paparazzi en mal de scoop, ni pas d'obscur officines, mais par l'intéressé lui-même ! Ce phénomène a d'ailleurs récemment conduit le président de la Cnil, Alex Türk, à s'interroger sur le point de savoir si la vie privée n'était pas devenue une espèce en voie d'extinction à l'heure où « chacun se dévoile sans complexe sur Internet, révèle ses goûts, ses opinions politiques, ses préférences sexuelles, son réseau d'amis... »

Grave constat que celui d'une génération qui, appâtée par la facilité avec laquelle on peut exister grâce à Internet, sacrifie volontairement une liberté aussi importante que sa vie privée. N'était-ce pas la période propice pour lancer Edvige, sachant que l'opinion publique était comme anesthésiée ? Sans taxer notre gouvernement de cynisme, il est permis de le penser.

... Et un remède qui peut rendre malade.

Restent les quelques voix de citoyens gardiens de la vie privée qui s'élèvent dans la presse ou sur Internet. Les pétitions en ligne se multiplient sur les sites spécialisés. Des blogs « anti-Edvige » se créent. Des groupes se sont même créés sur Facebook, pour lutter contre les dérives d'Edvige ! Si le Net est un vaste champ d'expression contestataire, dont l'utilité ne saurait être mise en cause, il reste quelque peu paradoxal de devoir être soi-même fiché par un site privé pour lutter contre le fichage gouvernemental ! Le militantisme sur Internet n'est en effet pas anonyme et qui affiche ses positions sur Internet risque de voir son identité apparaître non seulement dans Edvige, mais aussi sur Google et consorts, pour une durée indéterminée. Le fichier le plus intrusif n'est pas forcément celui que l'on croit...

Epilogue.

Facebook : 1 - Edvige : 0 ; doit-on en arriver à la conclusion que le fichage « privé » fait moins peur car il n'émane d'aucun gouvernement ? Cela serait bien naïf de croire que les frontières des bases de données privées soient si étanches, ou que les services de renseignement ne soient pas assez professionnels pour récolter l'information de la meilleure façon qu'il soit... Nombre d'entre eux vont d'ailleurs déjà glaner de l'information sur les réseaux sociaux, qui offrent une excellente image de l'opinion d'une société à un moment donné. Peut-être supporte-t-on mieux le fichage privé car dans un cas, il y a consentement, et pas dans l'autre ? Oui... mais ! Il reste en effet à prouver qu'un jeune de 15 ans qui dévoile sur un réseau social ses opinions politiques et ses préférences sexuelles est vraiment

consentant au traitement de telles données parce qu'il a accepté, sans les lire, trente pages de conditions d'utilisation écrites en anglais ! N'est-ce pas aussi critiquable de se passer de consentement que de l'obtenir par la ruse ?

Demeure une hypothèse : certains ne seraient-ils pas désireux de figurer dans Edvige, pris par ce même désir de reconnaissance que celui qui les pousse à s'exhiber sur Internet, en divulguant des données personnelles à tour de bras ? C'est possible, la présence dans Edvige serait alors la preuve irréfutable qu'ils jouent « un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif ». Pour autant, devant ces victimes consentantes, dont les défenses sont affaiblies face aux attaques contre leur vie privée, était-il bien raisonnable d'infliger cet ultime assaut ? L'avenir le dira.

Quoi qu'il en soit, la balle est dans le camp des responsables d'Edvige, qui devront montrer l'exemple. Et pour veiller, comptons sur la Cnil et surtout sur les associations qui luttent sans relâche pour agiter une opinion endormie, quitte à prendre le relais d'une classe politique parfois défaillante quand il s'agit de protéger nos libertés.

(1) Fichier qui permet à la police de recenser, dès l'âge de 13 ans, les personnes jugées « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public », et mis en place dans le cadre de la réforme du renseignement.

Post-scriptum :

<http://www.ecrans.fr/Edvige-Faceboo...>